

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DREFFÉAC

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 13
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-deux le 19 Décembre à 20H15

Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur JOUNY Philippe, Maire,

DATE DE CONVOCATION : le 9 décembre 2022

PRÉSENTS : M. Philippe JOUNY, M. Daniel CHÂTEAU, M. Stéphane DUHAYON, Mme Marylise CAUX, Mme Nathalie POULAIN, M. Sylvain MOËSSARD, M. Antoine RENOULT, M. Sylvain AUBINEAU, Mme Elodie MOYSAN, M. Jean-Michel SOUCHU, Mme Anne NOBLET, Mme Soizic LE DERFF, Mme Aurélie GAUCHET

ABSENTS : Mme Valérie LAMACQ donne pouvoir à Philippe JOUNY, M. Jean-François SARMIR donne pouvoir à Sylvain AUBINEAU, Mme Chantal PINARD, M. Romain DAVID donne pouvoir à Stéphane DUHAYON, Mme Séverine LESCOUEZEC, M. Didier GUTKNECHT,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Soizic LE DERFF

DELIBERATION N°75

VINET III – NUMEROTATION ET ADRESSAGE

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Une délibération pour le lotissement du VINET 1 & 2 a été votée le 19 octobre 2019. Il convient de faire de même pour le lotissement du Vinet III.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité de :

- Valider le nom de rue du Vinet III « rue des Ajoncs »
- Approuve à l'unanimité la numérotation tel que détaillée dans le plan ci-dessous,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes pendant les deux mois qui suivront sa publication.

Publication le

Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe JOUNY



Accusé de réception en préfecture
044-214400533-20221221-75-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS